

Profitez d'un prix du kWh énergie garanti sans hausse pendant toute la durée du contrat⁽²⁾

Pas de mauvaise surprise pendant 3 ans, vous avez de la visibilité sur votre prix (abonnement et prix du kWh énergie)



Descriptif de l'offre Référence Pro⁽¹⁾ pour les professionnels



Une offre sur 1, 2 ou 3 ans⁽¹⁾, réservée aux clients professionnels ayant une Puissance Souscrite ≤ 250 KVA.

Liberté de choix
pour la durée
du contrat



Un prix garanti fixe⁽²⁾ pour l'abonnement et le kWh électricité de la Part Fourniture.

Visibilité sur le prix
pendant la durée
du contrat



Une électricité verte et 100% française⁽¹⁾, via l'achat par ENGIE de Garanties d'Origine auprès de producteurs français d'énergie renouvelable.

Action
en faveur des énergies
renouvelables



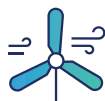
Éventuelle promotion disponible, à consulter sur la page dédiée à notre offre électricité Référence Pro sur notre site pro.engie.fr

Mieux comprendre l'électricité verte et le mécanisme des Garanties d'Origine

Que l'on injecte sur le réseau de l'électricité verte ou non, au final, le courant livré au client est le même. ENGIE s'engage à acheter des Garanties d'Origine émises par des producteurs d'électricité renouvelable, qui attestent que de l'électricité renouvelable est injectée sur le réseau, à hauteur de 100% de votre consommation.



Ces garanties certifient que l'électricité injectée sur le réseau d'électricité est bien produite à partir d'une source renouvelable.



Producteurs français
d'énergies renouvelables

marché réglementé
de l'énergie



Gestionnaire du registre
d'enregistrement
des Garanties d'Origine



Réseau électrique



Consommateurs

Artisans, commerçants,
professions libérales et TPE



Vous contribuez ainsi au développement des énergies renouvelables en France avec 100% de Garanties d'Origine dans votre offre.

Gérez au quotidien votre énergie dans votre Espace Client

Espace sécurisé accessible en ligne 24h/24⁽³⁾ sur pro.engie.fr pour suivre vos consommations et factures, et activer vos e-services.

Modification de manière sécurisée,
de vos données (contact, adresse,
coordonnées bancaires..) et de vos modes
de paiement (prélèvement, mensualisation⁽⁴⁾,
facturation mensuelle au réel)

Facture électronique⁽⁵⁾
avec même valeur juridique
qu'une facture en version papier.
Vos **duplicata de factures** sont gratuits
et téléchargeables à tout moment⁽³⁾.

**Consultation à tout moment
& Historique de conso**

Un suivi de vos **consommations**
et de vos **factures** associées
pendant 5 ans.



La Facture Mensuelle au Réel,

Chaque mois, vous payez que ce que
vous consommez réellement !
(service nécessitant
un compteur communicant)



ENGIE répond aux questions que vous vous posez sur votre contrat et facture

Païement de vos factures

possible par prélèvement automatique à **date fixe** ou par carte bancaire via le Service Vocal Interactif, par chèque ou TIP **15 jours après la date d'émission de la facture**.



Reconduction automatique

pour la même durée que la durée initiale du contrat.

Résiliation

anticipée possible sous conditions, sans aucun frais à échéance du contrat.

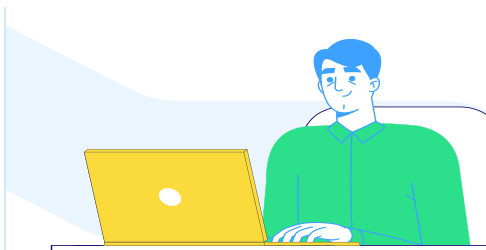


PENSEZ-Y !

Le **prélèvement automatique** est une gestion de vos paiements sécurisée et simplifiée. Pas de dépôt de garantie avec ce mode de paiement.

Retour possible au Tarif réglementé de vente électricité, si vous en faites la demande, et que vous n'êtes pas concerné par la fin des tarifs réglementés prévue par la loi Energie et Climat.

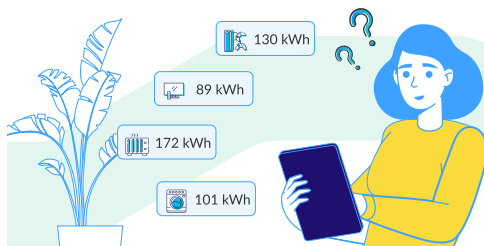
ENGIE à vos côtés pour mieux et moins consommer



Suivi Ma Conso

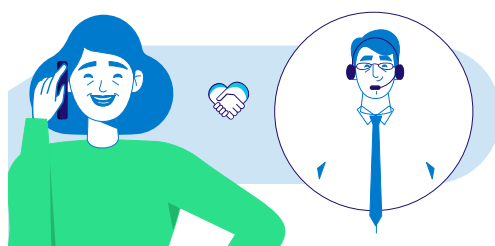
Un suivi et une visualisation de vos consommations d'énergie.

Un pilotage de votre budget et de vos consommations depuis votre **Espace Client** (tableau de bord, des conseils utiles et écogestes).



Le Bilan conseil

Une mise en relation gratuite 1 fois par an avec un conseiller qualifié, pour des **conseils personnalisés sur votre contrat d'énergie et vos consommations !** réservé aux clients ENGIE ayant une puissance souscrite supérieure à 36 kVA.



Le bilan économie d'énergie

Des conseils adaptés à votre situation pour diminuer votre consommation et connaître les aides disponibles.

Bilan gratuit réalisable en 10 minutes, en ligne sur notre site internet <https://pro.engie.fr>

(1) Offre Électricité Référence Pro : Offre de marché d'électricité d'une durée de 1, 2 ou 3 ans, réservée aux clients professionnels ayant une Puissance Souscrite inférieure ou égale à 250 kVA. L'électricité est verte et 100% française, via l'achat par ENGIE de Garanties d'Origine auprès de producteurs français d'énergie renouvelable garantissant l'injection sur le réseau d'électricité renouvelable à hauteur de 100% de la consommation du Client. Une garantie d'origine certifiée que de l'électricité a été produite à partir d'une source d'énergie renouvelable et injectée sur le réseau électrique. Les garanties d'origine sont régies par les articles L314-14 et suivants du code de l'énergie. ENGIE garantit pour la fourniture un prix du kWh HTT fixe pendant la durée du contrat. Les autres composantes du prix évoluent au cours du contrat : l'acheminement, les obligations et les garanties d'origine. **(2) Prix Fixe :** La Part Fourniture est fixe pour l'abonnement et le prix du kWh pendant la durée initiale du Contrat. Elle n'inclut pas la Part Acheminement, ni la Part Obligations, ni la Part Garanties d'Origine, et est hors impôts, taxes et contributions de toute nature. L'acheminement suit l'évolution du tarif d'utilisation des réseaux publics d'électricité (TURPE). Les obligations correspondent aux coûts induits par la réglementation applicable aux Certificats d'Économies d'Énergie et aux garanties de capacité (cf. code de l'énergie, articles L221-1 et suivants et articles L335-1 et suivants). Les obligations et les garanties d'origine peuvent évoluer jusqu'à 3 fois par année contractuelle, dans la limite d'un montant additionnel maximum. Vous restez libre de revenir à tout moment au tarif réglementé pour votre lieu de consommation si vous en faites la demande, sauf si vous êtes concernés par la fin des tarifs réglementés prévue par le projet de loi Energie et Climat. Cette loi prévoit la fin des TR Electricité pour les consommateurs finals non domestiques qui emploient plus de dix personnes et dont le chiffre d'affaires, les recettes ou le total de bilan annuels excèdent 2 millions d'euros. **(3)** Sauf période de maintenance de l'Espace Client. **(4)** Service soumis au prélèvement automatique. **(5)** L'accès à ce service est soumis à l'ouverture préalable de votre Espace Client et au choix du prélèvement automatique.



Pour la qualité de son accompagnement auprès des professionnels, ENGIE est Élu Service Client de l'Année 2026*.

* Catégorie Fournisseur d'énergie pour entreprises - Étude Ipsos bva - Viséo CI - Plus d'infos sur escda.fr